



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2016**

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Lucien DUBOIS qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Claude ROBBÉ qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

La séance commence à 20h30. Madame Anne BOULIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention SDESM
- Délibération Sage des 2 Morin

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 15 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. Mise en place des nouveaux contrats de travail des personnels suite au départ à la retraite d'un agent.

Monsieur Le Maire remet aux Conseillers un tableau récapitulatif des nouveaux horaires mis en place suite au remplacement d'un agent parti en retraite et d'un nouvel agent en contrat de travail CUI (Contrat Unique d'Insertion).

Les fiches de postes ont été formalisées.

Adopté à l'unanimité.

En raison des nouveaux horaires, la présence d'un agent communal au niveau du passage piéton situé en face de la Mairie ne sera plus possible à partir du 07 mars 2016. En revanche un agent sera maintenu pour les autres horaires

3. Convention GRDF.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention pour occupation domaniale qui a pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevage des consommations des Reuillois ayant un abonnement à GRDF. Proposition de l'emplacement à étudier : église ou atelier communal.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, il est précisé que les nouveaux compteurs communicants seront mis en place chez les particuliers par GRDF ou des sous-traitants sans frais pour les abonnés. Pas de calendrier prévu à ce jour.

4. Convention SDESM.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention qui a pour objet de réaliser un inventaire de notre éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 2 Morin.

Monsieur le Maire propose d'accepter le projet de délibération et les nouveaux statuts du futur syndicat.

Madame Françoise SADKOWSKI demande le coût pour la Commune ?

Monsieur le Maire précise que normalement il ne devrait pas y avoir de coût pour les Communes, car techniquement, nous délibérons pour opérer un transfert de compétences vers la Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF). Ainsi les subventions de fonctionnement du SAGE devraient être alimentées par l'ensemble des Communautés de Communes dont la liste est précisée dans les documents.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le maire procède à la lecture d'une lettre de remerciement des séniors du village pour le service qui consiste à emmener les personnes âgées non autonomes faire leurs courses dans une grande surface. Il est rappelé que ce service était assuré par GERMINALE. Cette association ayant cessé son activité sur le territoire, l'équipe du CCAS s'est mobilisée pour trouver une solution de remplacement. Ce service a été maintenu, sans discontinuité et pour le même coût.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'emplacement choisi pour l'implantation de la future armoire pour l'arrivée du haut débit, et l'installation d'une fibre optique entre le répartiteur de la Ferté sous Jouarre et le sous-répartiteur de Reuil. Cette montée en débit doit être opérationnelle au plus tard en juin 2017.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Madame Sophie CORNILLET informe le Conseil du nouveau service d'aide à domicile rue de Reuil à la Ferté Sous Jouarre.

Monsieur Didier HAMEL informe le Conseil de coupes de bois réalisées pour la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 04 mars 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 04 Mars 2016.



Le Maire,
P. ROMANOW

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanow', written in a cursive style.

